



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Accréditation HES de la filière professionnelle du Conservatoire de musique : le Conseil d'Etat confirme sa position de non-entrée en matière

La Chancellerie communique:

– Le Conseil d'Etat confirme, dans le rapport d'information sur le domaine Musique de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) qu'il présentera à fin juin au Grand Conseil, que l'objectif d'accréditation pour la filière professionnelle du Conservatoire neuchâtelois ne devrait pas être poursuivi. En conférence de presse, vendredi 2 juin 2006, Mme Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports, a développé l'argumentation d'un Conseil d'Etat qui, pour la Haute Ecole Arc, entend développer un site neuchâtelois fort dans le haut du canton. Le projet de nouvelle loi sur le Conservatoire, qui propose une réorganisation de l'enseignement musical dispensé à plus de 2000 élèves amateurs, a également été présenté.

– Deux rapports ne dépendant pas l'un de l'autre mais concernant une même institution, le Conservatoire neuchâtelois, seront présentés à la prochaine session du Grand Conseil : le Rapport à l'appui d'un nouveau projet de loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois (06.021) et le Rapport d'information sur la Haute Ecole Arc et le domaine musique HES-SO (06.022).

Le but premier de la réorganisation prévue dans le rapport sur le Conservatoire de musique neuchâtelois est de réunir les forces et compétences des Conservatoires de La Chaux-de-Fonds/Le Locle et de Neuchâtel. Dans ces deux institutions, 151 professeurs forment actuellement 2163 élèves amateurs, principalement des jeunes. En harmonisant les missions et procédures, le Conseil d'Etat vise à asseoir l'identité d'une véritable école de musique cantonale, sur 2 sites principaux et 14 secondaires, mais avec une direction et une administration uniques, ainsi qu'un seul corps professoral. La nouvelle organisation sera effective au 1^{er} janvier 2007 et permettra à la nouvelle équipe dirigeante de préparer la rentrée 2007-2008 sur la base des décisions prises au Grand Conseil.

Premier bilan de la HE-Arc encourageant

– Après un peu plus d'une année d'existence, la Haute Ecole Arc tire un premier bilan encourageant. Créée par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, cette haute école est capable de performances exceptionnelles. Elle va, par exemple, accueillir à la prochaine rentrée une première volée d'ingénieurs – designers. A noter que c'est la première fois en Suisse romande qu'une nouvelle filière est acceptée et cela permet à la HE-Arc de se positionner avec un nouveau métier. La HE-Arc peut aussi faire valoir un solide ancrage dans la région ainsi que le développement de nombreuses collaborations avec les entreprises de l'arc jurassien.

Cependant, la Haute Ecole Arc, qui devrait à terme accueillir la filière professionnelle du Conservatoire neuchâtelois si l'accréditation HES était demandée, doit encore améliorer son attractivité, la maîtrise de ses dépenses et la configuration de ses lieux d'enseignement. Répartie sur neuf sites sur les territoires bernois, jurassiens et neuchâtelois, elle doit entamer une réflexion sur un regroupement mesuré, selon le scénario d'un site par canton.

Priorité du Conseil d'Etat aux Montagnes neuchâteloises

Le Conseil d'Etat est favorable à cette option d'un site par canton et estime que pour le canton de Neuchâtel, la priorité doit aller à la localisation dans les Montagnes neuchâteloises. En effet, notre canton bénéficie d'une très forte tradition industrielle et la volonté exprimée par le gouvernement dans son Programme de législature est notamment de renforcer son pôle de compétences en micro et nanotechnologies. Dans le domaine des hautes écoles spécialisées, toute l'énergie et les moyens financiers doivent dès lors être affectés en priorité au rassemblement des sites neuchâtelois sur le haut du canton.

Compte tenu des défis prioritaires que devra relever la Haute Ecole Arc et du souci de maintenir une prestation de qualité dans le Conservatoire de musique neuchâtelois à l'égard de plus de 2000 élèves amateurs, malgré les rigueurs budgétaires, le Conseil d'Etat estime que l'objectif d'accréditation HES de la filière professionnelle, qui forme actuellement seulement 32 Neuchâtelois sur 167 étudiants, n'est pas prioritaire. Il ne s'agit pas là d'une décision à courte terme, le Conseil d'Etat inscrit sa réflexion dans un contexte global, qui prend en compte notamment les engagements et prestations que le canton devra honorer seul dès 2008, en raison de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

La décision finale reviendra au Grand Conseil lors de la session de juin.

Neuchâtel, le 2 juin 2006